

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 219 portant expulsion de la nommée Awa Didar.

n° 219

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mars 1945

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1945

Date du numéro
1 mars 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances du 3 juin et 4 septembre 1944.

Vu la loi du 3 décembre 1849 rendue applicable aux colonies par décret du 29 mai 1874. promulguée par arrêté du 18 septembre 1909

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et notamment l'article 20 de ce décret.

Vu le rapport n° 294 du 26 décembre 1944 du Commandant de cercle de Dikhil,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Est expulsée du territoire de la Côte Française des Somalis, la nommée Awa Didar, née à Zeila (Somaliland), sujet britannique, tribu Issa Mammassan, fraction Bah Gourgoura, sous-fraction Rer Igal. Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié et communiqué partout où besoin sera.

J. CHALVET.